

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 17 août 2020, à 19 heures 30 à la Salle du Canton située au 351, rue Saint-Louis, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Amélie Hinse,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

SONT ABSENTS :

Monsieur le maire,
Diego Scalzo,

Monsieur le conseiller,
Pascal Lambert,

tous formant quorum sous la présidence de madame Noëlla Comtois, mairesse suppléante, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 14 août 2020;

2020-08-205 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUILLET 2020 :

2020-08-206 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 et de la séance extraordinaire du 9 juillet 2020 soient adoptés, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2020-08-207 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 31 juillet 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2020-08-208 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 133 140,19 \$ (dépôt direct des salaires) et de 694 682,38 \$ pour le mois de juillet 2020 pour le fonds d'administration général ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'août au montant de 22 544,83 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME PAR INTÉRIM - JUILLET 2020 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 31 juillet 2020 par le service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 juillet 2020.

BILAN DES COMPTEURS D'EAU 2019-2020 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose le bilan des compteurs d'eau résidentiels 2019-2020 préparé le directeur de l'environnement, monsieur François Martel.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 60, RUE RICHARDSON (MADAME LISE LEFEBVRE) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/23 soumise par madame Lise Lefebvre concernant l'immeuble situé au 60, rue Richardson (lot 4 905 946 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 7 juillet 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Nouvelle Union de Victoriaville, édition du 15 juillet 2020 et sur le site Internet de la Ville;

2020-08-209 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/23 concernant la propriété de madame Lise Lefebvre soit acceptée afin de permettre la construction d'un garage avec une marge latérale de 0,80 mètre contrairement aux 4 mètres prescrits à l'article 5.3.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AU 6 ET AU 8, RUE BRINDLE (GESTION ANDRÉ DESHARNAIS INC.) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/24 soumise par monsieur Nicolas Côté, président de *Construction Savco inc.*, mandaté par *Gestion André Desharnais inc.* concernant les immeubles situés au 6 et au 8, rue Brindle (lot 6 300 343 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 7 juillet 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Nouvelle Union de Victoriaville, édition du 15 juillet 2020 et sur le site Internet de la Ville;

2020-08-210 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/24 concernant la propriété de *Gestion André Desharnais inc.* soit acceptée afin de permettre une profondeur moyenne de lot de 42,33 mètres et de 42,44 mètres comparativement aux 45 mètres prescrits à l'article 4.3.3 Tableau 3, du Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Adoptée.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 25, RUE DESHARNAIS (MADAME LAURENCE PELLERIN ET MONSIEUR OLIVIER LÉGARÉ) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2020/25 soumise par madame Laurence Pellerin et monsieur Olivier Légaré concernant l'immeuble situé au 25, rue Desharnais (lot 4 906 437 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 7 juillet 2020 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal La Nouvelle Union de Victoriaville, édition du 15 juillet 2020 et sur le site Internet de la Ville;

2020-08-211 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020/25 concernant la propriété de madame Laurence Pellerin et monsieur Olivier Légaré soit acceptée afin de permettre un agrandissement arrière de la résidence avec une marge de recul arrière de 6,4 mètres comparativement aux 8 mètres prescrits à l'article 5.3.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MADAME MÉLANIE BOISSONNEAULT, MESSIEURS DENIS LEFEBVRE ET JONATAN LECLAIR/DEMANDE POUR PROLONGER LA DATE DE FIN DES TRAVAUX ET LE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION :

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2020-03-73 du 16 mars 2020, la Ville de Warwick a autorisé le paiement d'un montant de 25 000 \$ aux propriétaires du 207, rue Saint-Louis et que le solde au montant de 5 000 \$ serait versé conditionnellement à ce que les travaux correctifs soient complètement terminés le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre du 16 juillet 2020, les propriétaires mentionnent qu'ils n'ont pas trouvé de peintre disponible et précisent que les travaux de peinture seraient terminés d'ici le 31 août 2020 et ne souhaitent pas être pénalisés pour le versement du montant restant de la subvention de 5 000 \$;

2020-08-212 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de prolonger jusqu'au 30 septembre 2020 la conclusion des travaux de peinture de l'immeuble situé au 207, rue Saint-Louis;

QUE le paiement de 5 000 \$ sera versé lorsque les correctifs seront complétés à la satisfaction de la Ville et terminés dans les délais prescrits.

Adoptée.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FERME ROCHEDALE 2002 INC. POUR LE BIODIGESTEUR :

CONSIDÉRANT QUE les installations pour de l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) sont déjà présentes sur le lot 4 905 748;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'utilisation des infrastructures actuelles au lieu de construire un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande numéro 421271 en lien avec ce projet a été acceptée par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain est déjà membre agricole de la *Coop Agri-Énergie Warwick*;

CONSIDÉRANT QUE les digestats de biométhanisation serviront à fertiliser les terres agricoles cultivées par les membres de la coopérative;

CONSIDÉRANT QU'un suivi de qualité agronomique sera mis en place par la coopérative;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le projet soumis n'imposera pas plus de contrainte au niveau des distances séparatrices envers les établissements de production animale et pour l'épandage des fumiers et lisiers;

2020-08-213 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation et en recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

**COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/
DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FERME SERFRANC SENC POUR LE
BIODIGESTEUR :**

CONSIDÉRANT QUE les installations pour de l'entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) sont déjà présentes sur le lot 4 905 227;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'utilisation des infrastructures actuelles qui ne sont plus utilisées depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la demande numéro 421271 en lien avec ce projet a été acceptée par la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du terrain est déjà membre agricole de la *Coop Agri-Énergie Warwick*;

CONSIDÉRANT QUE les digestats de biométhanisation serviront à fertiliser les terres agricoles cultivées par les membres de la coopérative;

CONSIDÉRANT QU'un suivi de qualité agronomique sera mis en place par la coopérative;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le projet soumis n'imposera pas plus de contrainte au niveau des distances séparatrices envers les établissements de production animale et pour l'épandage des fumiers et lisiers;

2020-08-214 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation et en recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 139-2010 AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC/DEMANDE DE MESSIEURS MARTIN ET SÉBASTIEN DION RELATIVEMENT À L'EMPIÈTEMENT DE LA REMISE :

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement numéro 139-2010 autorisant l'occupation du domaine public, messieurs Martin et Sébastien Dion déposent une demande d'autorisation visant l'empiètement sur le domaine public d'une partie de la remise du 3, rue Desharnais, lot 4 906 428 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6 dudit Règlement, tous les documents exigés ont été déposés et que sur présentation d'une demande conforme, la Ville en autorise l'occupation par résolution municipale;

2020-08-215 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'occupation d'une partie de la remise du 3, rue Desharnais sur le domaine public et délivre le permis d'occupation permanente, le tout en conformité avec les dispositions du Règlement numéro 139-2010.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE :

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023/ACCEPTATION DES INVESTISSEMENTS PRÉSENTÉS DANS LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2020-08-216 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)/ DEMANDE D'APPUI ET DE CONTRIBUTION AU PROJET PILOTE DE NAVETTAGE INTERURBAIN DURABLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE la *Ville de Warwick* collaborera avec le *Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec* à la mise en œuvre du projet pilote de « *navettage interurbain durable* »;

CONSIDÉRANT QU'avec son approche intermodale, ce projet s'inscrit en complémentarité avec les initiatives en transport collectif et actif sur notre territoire et nous croyons qu'il s'agit d'une stratégie efficace pour améliorer la mobilité durable des travailleurs et étudiants;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)/ DEMANDE D'APPUI ET DE CONTRIBUTION AU PROJET PILOTE DE NAVETTAGE INTERURBAIN DURABLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE de plus, cette proposition est très pertinente, notamment parce qu'elle permettra de réduire les émissions de GES liées au transport dans notre région, de diversifier l'offre de transport, d'encourager le transport actif et d'offrir une alternative à l'autosolo pour les travailleurs et étudiants;

2020-08-217 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie le projet du *Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)* et mobilisera un représentant de sa municipalité pour participer au comité directeur;

QUE de plus, la Ville pourra contribuer à la promotion du projet dans la communauté et auprès des employeurs à travers son réseau de communication (bulletin périodique, réseaux sociaux, etc.). Également, nous analyserons avec vous ce que nous pourrions mettre en place ou adapter pour faciliter davantage l'intermodalité avec nos systèmes et infrastructures en place;

QU'en ressources humaines, notre contribution est estimée à environ 90 heures sur trois (3) ans pour le comité directeur, soit 4 050 \$, et à environ 10 heures pour l'aide à la mobilisation de nos employeurs. La valeur totale de notre contribution représente donc environ 4 500 \$.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT AMEUBLEMENT RÉCEPTION ET BUREAU URBANISME ET TRAVAUX SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL :

2020-08-218 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de l'ameublement pour la réception de l'hôtel de ville et d'une armoire de rangement pour le service de l'urbanisme au montant de 8 700 \$ plus les taxes applicables chez *Comptoir SMA* de Saint-Albert;

QU'un budget supplémentaire estimé à 5 000 \$ soit accordé pour effectuer les travaux d'amélioration de la salle du conseil municipal et la terminaison des travaux de la réception à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU 2^E RANG :

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant les travaux de pavage 2020 ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 14 août 2020 à 10 heures à l'hôtel de ville en présence de deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu trois (3) soumissions pour les travaux de pavage, soit les suivantes (taxes incluses) :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DU 2^E RANG : (SUITE)

- Pavage Veilleux (1990) inc. 95 080,31 \$
- Construction et Pavage Portneuf inc. 102 894,24 \$
- Smith Asphalte inc. 102 132,29 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire, soit *Pavage Veilleux (1990) inc.* est conforme au devis numéro 2020-04;

2020-08-219 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les travaux de pavage d'une partie du 2^e rang à *Pavage Veilleux (1990) inc.* de Notre-Dame-du-Bon-Conseil au montant de 82 696,50 \$ plus les taxes applicables et représentant une quantité estimative de 750 tonnes d'enrobé bitumineux;

QUE la Ville de Warwick mandate *Englobe Corp.* de Victoriaville pour le contrôle qualitatif des matériaux au montant de 3 144,20 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services du 13 août 2020 préparée et signée par monsieur Ghislain Fréchette, ingénieur et chargé de projet - matériaux;

QUE le financement de ces travaux s'effectuera de la façon suivante :

- Subvention MTQ..... 22 000 \$
- Fonds carrières et sablières75 000 \$

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE/SOUMISSION POUR RÉFECTION DE PONCEAUX SUR LE RANG DES ÉRABLES :

2020-08-220 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel à faire effectuer les travaux de remplacement de deux (2) ponceaux sur le rang des Érables par *La Sablière de Warwick Ltée* et en accepte le paiement au montant de 34 550,72 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la proposition du 23 juin 2020 préparée par monsieur Michel Talon.

Adoptée.

CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT DE WARWICK/DEMANDE DE FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-LOUIS :

La demande est reportée à la prochaine séance de travail.

LOISIRS ET CULTURE :

SALLE DU CANTON/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION :

2020-08-221 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

SALLE DU CANTON/RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler le contrat pour la concession de la Salle du Canton avec monsieur Patrick Lavertu de Warwick pour une période d'un an et renouvelable pour une seule période d'une même durée, à compter de la date de la présente résolution et selon les modalités prévues au contrat joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/ APPROBATION POUR L'ACHAT D'UN VENTILATEUR TUBE AXIAL EXTÉRIEUR AFIN DE MODIFIER LA MÉTHODE D'ÉVACUATION DE L'AMMONIAC :

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2020-05-137 du 5 mai 2020, la Ville de Warwick a accepté de se porter caution d'un montant de 645 000 \$, et ce, conditionnellement à l'obtention d'un engagement écrit de la part du *Centre culturel et communautaire de Warwick* à l'effet qu'une copie de l'état des résultats et du bilan soit déposée mensuellement et à l'obtention de l'approbation de la Ville pour toutes les dépenses en immobilisations excédant 5 000 \$;

2020-08-222 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve l'achat par l'aréna Jean-Charles-Perreault d'un ventilateur tube axial extérieur afin de modifier la méthode d'évacuation de l'ammoniac au montant de 5 559 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro 1831 du 30 juin 2020 préparée par *Ventilation Bois-Francs inc.* de Victoriaville.

Adoptée.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA) POUR L'EXERCICE 2020-2021 :

2020-08-223 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021;

QUE la Ville de Warwick s'engage à financer le montant total du projet intitulé « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », y compris la part correspondant à la subvention 2020-2021 qui sera versée par le ministère de la Culture et des Communications;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

AUTORISATION/DIFFUSION DE SPECTACLES EXTÉRIEURS :

2020-08-224 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte à organiser la diffusion de trois (3) spectacles extérieurs au parc Anna-C.-Picard pour la période du 1^{er} septembre au 15 novembre 2020.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CLUB HOLSTEIN DES BOIS-FRANCS/INVITATION AU TOURNOI DE GOLF 2020 :

2020-08-225 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de 125 \$ plus les taxes applicables relativement à la commandite d'un trou pour le tournoi de golf du *Club Holstein des Bois-Francs* qui se tiendra le 4 septembre 2020 au *Club de golf Canton de Warwick*.

Adoptée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/INSCRIPTION À LA FORMATION « SE CONNAÎTRE : DÉVELOPPEMENT DU LEADER » :

2020-08-226 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le conseiller monsieur Étienne Bergeron à participer à la formation en ligne « Se connaître : développement du leader » offerte par la *Fédération québécoise des municipalités* et en accepte le paiement au montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2020-08-227 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 6 juillet au 14 août 2020 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2020 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 785 441 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTO-POMPE CITERNE ET D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS ET AUTONOMES (APRIA) :

2020-08-228 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 785 441 \$ pour l'achat d'un camion autopompe citerne et d'appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA).

Amélie Hinse

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 302-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX :

2020-08-229 Je, soussigné, monsieur Charles Martel, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 302-2020 concernant les animaux.

Charles Martel

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-08-230 À vingt heures vingt-deux minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Noëlla Comtois, mairesse suppléante, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Noëlla Comtois, mairesse suppléante
Présidente*